



CONSTRUCTION D'UNE UNIVERSITE INTEGREE ET RECONQUETE DE L'IDEX

CARTOGRAPHIE DES GROUPES DE TRAVAIL

Document validé par le Conseil des Membres de l'UT vendredi 17 mars 2017

L'appropriation du projet de construction d'une université intégrée et de reconquête de l'IDEX par les diverses communautés (étudiants, BIATSS, EC) des établissements investis implique de mettre en place des groupes de travail thématiques largement représentatifs dans un délai relativement bref, afin de préparer les transferts de compétences à opérer en anticipant l'ensemble des questions qu'ils posent et également en vue de préparer le travail de rédaction des statuts de la future UT.

La feuille de route qui décrit le projet d'UT prévoit deux cercles d'établissement et des évolutions juridiques différentes entre universités et écoles au sein de l'UT. Elle est complétée par un texte relatif à la politique de site qu'il convient également de prendre en considération pour penser ce processus de concertation. Sur ces fondements, il est indispensable d'envisager des groupes de travail à configuration variable afin de prendre en compte les périmètres différents des compétences concernées.

Ces groupes, qui devront également se réunir en configuration plus restreinte pour traiter de questions n'intéressant qu'une partie des établissements et organismes ou accueillir ponctuellement des invités, s'appuieront sur les orientations définies dans la feuille de route et feront des propositions pour préciser les objectifs cibles et les modalités pour y parvenir. Chaque groupe sera piloté par un binôme COMUE/établissement qui fera un retour régulier au Conseil des membres et au CAC ; il disposera d'un rétro planning de travail prenant en compte les jalons de la feuille de route et prévoyant les livrables attendus.

GT11 « Politique de site »

Périmètre : L'ensemble des établissements et organismes de recherche de l'UFT.

La politique de site objet du présent GT doit s'entendre au sens de la loi, à savoir comme « la coordination territoriale » à laquelle les établissements relevant du MESR doivent obligatoirement être associés et qui est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur dépendant de tutelles autres. Elle intègre donc la politique de mise en réseau des campus en ex-Midi-Pyrénées (souvent appelée « sites délocalisés ») qu'elle dépasse néanmoins très largement.

Aujourd'hui assurée par l'UFTMiP avec des moyens dédiés, la politique de site comprend la gestion des services inter-universitaires, la coordination des stratégies de formation, de recherche et de transfert, le développement d'un schéma d'amélioration de la vie étudiante, la préparation du contrat quinquennal de site et du CPER, et l'ensemble des actions qui intéressent les établissements membres et associés.

Le projet de l'UT prévoit la suppression de la COMUE et la reprise de ses missions et moyens au sein de l'UT intégrée : cela implique dès lors une réflexion sur la manière d'assurer la pérennité et le développement de ces missions, et la façon d'y associer tous les établissements qui, au-delà des membres de la future UT, souhaitent bénéficier de ces actions et participer à leur élaboration. Il s'agit ici de réfléchir prioritairement sur les outils à mettre en œuvre pour l'animation de la politique de site, le contenu thématique ayant pour sa part vocation à être développé dans les GT dédiés.

Il conviendra également de proposer un ou des scénarios de transition vers l'installation de l'UT, afin de s'assurer que les modalités de coordination territoriale de la politique de site ne souffre pas de la suppression de la COMUE et qu'elles puissent être réinvesties dans l'UT.

Composition :

- Présidents et directeurs des établissements associés ;
- Les Présidents et directeurs des établissements membres et du deuxième cercle ou leur représentant ;
- Deux représentants pour les organismes de recherche ;
- Le Président du CAC de l'UFT ;
- Directeurs des services interuniversitaires : SICD, SIA, SIMPPS, SIUP... ;
- Trois représentants du CA de l'UFT (1 EC, 1 BIATSS, 1 étudiant) ;
- Pilotes : Ph. Raimbault et B. Pradin (INU Champollion).

Objectifs : Réflexion sur la pérennisation et le développement de la politique de site et ses modalités spécifiques de gouvernance. Propositions sur les diverses modalités possibles d'association à l'UT.

Livrables :

- Un document relatif au développement de la politique de site dans la nouvelle UT et propositions de modalités spécifiques de gouvernance ;
- Un document proposant diverses modalités d'association à l'UT et les engagements réciproques que chaque modalité implique.

Calendrier : livrables à fournir de manière échelonnée d'ici fin juin.

1^{ère} séance :

- état des lieux de la politique de site : services, gouvernance et moyens consacrés à cette politique. Rappels des principaux points du volet commun du contrat de site 2016-2020.
- description des missions et des modalités de gouvernance actuelles des services ; identification des niveaux de service fournis par les services interuniversitaires selon la position dans l'UFTMiP ou selon les choix des établissements.
- attentes des actuels établissements associés de l'UFTMiP : services, moyens d'information et de coordination...

2^{ème} séance :

- déclinaison du socle de compétences de la nouvelle UT et précisions des différences entre membres de l'UT et deuxième cercle, entre deuxième cercle et établissements associés sur :
- modalités d'échange et d'interaction entre l'UT et l'établissement,
- conditions d'accès aux services de l'UT et place dans leur pilotage,
- place dans les organes de gouvernance de l'UT.

3^{ème} séance :

- quels lieux d'échange et de propositions pour piloter la politique de site ? Quels liens avec les instances de l'UT ?
- Proposition d'évolution des bureaux/conseils des départements ou des services

4^{ème} séance :

- Quels scénarios de transition pour garantir la pérennité et l'efficacité de la coordination territoriale des politiques de site ?